

FORMATEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (2S - ALM*)

RÉF. PRAP2S/F/FI/2020/V1



Lieu

Noisy-Le-Grand
Autre



Tarif

2450 €HT
Sur devis



Objectifs

- Élaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement.
- Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place.
- Observer, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.
- Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- Alternance d'exposés théoriques, travaux de groupes, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession.
- Documents du dispositif PRAP de l'INRS.
- Matériels pédagogiques spécifiques servant aux exercices d'application pratique.
- Organisme de formation habilité PRAP 2S niveau 2 par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels / INRS disposant d'un formateur de formateurs PRAP 2S certifié par l'INRS.

Évaluation et validation

- La présence du stagiaire sur l'intégralité de la formation est un point incontournable pour la validation de celle-ci.
- Réussite aux 5 épreuves certificatives :
 - Réalisation et présentation d'un pré-projet de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique.
 - Analyse d'une situation de travail, à l'aide de la méthode adaptée.
 - Conception et animation d'une séquence de formation-action à destination des salariés dans le cadre de son projet de formateur PRAP.
 - Mise en oeuvre et argumentation d'un accompagnement de la mobilité.
 - Conception et mise en oeuvre d'une épreuve certificative de l'acteur sur un accompagnement à la mobilité.
- Délivrance d'un certificat de formateur PRAP 2S valable 36 mois, renouvelable par un maintien et actualisation des compétences (MAC) de 28h.

* Accompagnement de La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

** Attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou de suivi de la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » effectuée par les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale.

Facultatif mais conseillé :

- Aisance avec l'outil informatique.
- Suivre préalablement une formation d'acteur PRAP 2S.
- Posséder un diplôme et/ou une expérience professionnelle en lien avec la certification visée.



Prenez contact avec le responsable pédagogique de l'organisme de formation qui étudiera votre situation et les possibilités d'accessibilité.

Contenu



Présentation de la formation : participants et attentes, objectifs, programme et organisation.

- Accompagner l'entreprise ou l'établissement dans sa démarche de prévention et dans l'évaluation et l'expression de ses besoins de formation-action PRAP.
- Élaborer un projet de formation-action PRAP en tenant compte de la spécificité de l'établissement.
- Mobiliser les différents acteurs et assurer la promotion d'une formation-action PRAP.
- Analyser les risques liés à l'activité physique d'une situation de travail, dans le but de proposer des pistes d'amélioration.
- Déterminer d'éventuelles pistes d'amélioration permettant de supprimer ou réduire les risques identifiés.
- Construire un plan d'action d'amélioration des conditions de travail en rapport avec le projet de prévention de l'établissement.
- Concevoir et organiser une formation-action PRAP.
- Animer une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation.
- Utiliser différentes méthodes d'évaluation.
- Assurer ou faire assurer la gestion administrative d'une session de formation-action PRAP.
- Construire des argumentaires en faveur de l'accompagnement de la mobilité et des choix des aides techniques.
- Décliner les déplacements naturels en mouvements élémentaires et guider l'analyse d'une situation d'accompagnement.

Bilan de formation : tour de table, évaluation de la formation, atteinte des objectifs pour chacun, axes d'amélioration, suggestions, remise des attestations.

Voir le programme complet sur prev-it.com



Durée

98 h en présentiel
(sur 3 ou 4 semaines
non consécutives)
21 h en établissement



Prérequis

Attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001**
Capacités relationnelles, d'animation et d'expression



Effectif

10 participants max



Public

Formateurs d'établissements, d'organismes de formation, souhaitant proposer des formations PRAP aux personnels des établissements des secteurs sanitaire et social



Référent pédagogique

Marie Bera / Directrice
Formatrice en
Prévention des
Risques Professionnels,
habilitée par l'INRS
06 88 81 29 05
marie.bera@prev-it.com